

BAIL A CONSTRUCTION

Entre les Soussignés

M.
Demeurant à
Né le à
dénommé le bailleur

D'UNE PART

Et M.
Demeurant à
Né le à
dénommé le bailleur

D'AUTRE PART

Il a été convenu ce qui suit :

M....., donne par ces présentes, à bail à construction, à
M. ; soussigné d'autre part,

les biens ci - après désignés

Une parcelle de terrain loué dans son état actuel, sans pouvoir exercer aucun recours contre le BAILLEUR pour quelque cause que ce soit, et fera son affaire personnelle de toute servitude.

Le BAILLEUR déclare que le terrain est libre de toute location.

DUREE

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de DIX HUIT années, qui commencera le pour se terminer le

CHARGES ET CONDITIONS

Le présent bail à construction est consenti et accepté sous les conditions ordinaires et de droit, et notamment sous celles suivantes :

1/- CONSTRUCTION

Le PRENEUR s'oblige à édifier ou faire édifier à ses frais sur le terrain une construction consistant en :

Il devra édifier dans un délai de

2/- PRIX

Il sera versé à M..... une somme de par an, durant la période du Bail.

Lu et approuvé

Lu et approuvé

.....